



Feuillet - 2023



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Membres titulaires	39
Titulaires Présents	30
Suppléants avec vote	
Pouvoirs	6
Nombre de votants	36
Date de la convocation	07/10/2023
Certifié exécutoire le	16/10/2023
Date d'affichage	16/10/2023
Envoyé en préfecture le	18/10/2023

Le treize octobre de l'an deux mille vingt-trois à dix-huit heures trente, les membres du conseil communautaire se sont réunis à la salle des fêtes de Treignac sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, JENTY Philippe.

TITULAIRES PRESENTS AVEC VOTE: BERNARD Sylvain, BONNET TENEZE Véronique, BORT Jean-Pierre, BOUCHOT Estelle, BOURDARIAS Sophie, BOURROUX François, CHABRILLANGES Maurice, CHAMPSEIX Serge, , COISSAC Vincent, COUTURAS Alain, JAMILLOUX-VERDIER Simone, JANICOT Véronique, JENTY Philippe, LACHAUD Sylvie, LAURENT André, LE MEUR Marion, MEUNIER Colette, PETIT Christophe, PEYRAMAURE Pierre, PLAS Marcel, ROME Robert, ROUCHEREAU Patrice, RUAL Bernard, SAVIGNAC Sylvie, SENEJOUX Geneviève, SENEJOUX Philippe, TER-HEIDE Laurence, TERRACOL Danielle, URBAIN Jean Yves, VIGROUX SARDENNE Josiane.

SUPPLEANTS PRESENTS AVEC VOTE :

SUPPLEANTS PRESENTS SANS VOTE : CHASTAGNAC Olivier, Ensergueix Jean François, GAGE Pascal, LONGUET Jean François

EXCUSES : CHASSEING Daniel (donne procuration à RUAL Bernard), CHEYPE Sandrine, COIGNAC Gérard (donne procuration à SAVIGNAC Sylvie), DEGERY Sylvie, GARAIS Daniel (donne procuration à PETIT Christophe), LELIEVRE Carla, ROME Hélène (donne procuration à COUTURAS Alain), JARRIGE Didier (donne procuration à LEMEURE Marion), TAVERTE Gérard (donne procuration à SENEJOUX Geneviève),

Secrétaire : PETIT Christophe.

149-2023 Sollicitation d'une aide du Département concernant la modification n°4 du PLU de Treignac

L'aide du département de la Corrèze a été sollicitée et accordée dans le cadre du contrat de cohésion des territoires 2023-2025 pour la conduite des procédures d'évolution/révision des PLU à hauteur de 20% d'une dépense de 75 000 euros HT.

Au vu du projet d'agrandissement de l'Hôtel-restaurant la Brasserie et de l'impossibilité actuelle de réalisation liée au classement de la zone en Ap (agricole et SPR), il est nécessaire de réaliser une procédure de modification de droit commun afin de créer un STECAL Axp dédié à l'activité d'hébergement hôtelier et de restauration.

De plus, les procédures lancées en 2022 pour l'évolution des PLU de Treignac et Chamberet ont fait l'objet de dépenses imprévues.

Vu l'arrêté n°21 du président de la Communauté de Communes en date du 22/06/2023 prescrivant la modification de droit commun n°4 du PLU de Treignac,

Il est proposé de solliciter l'aide du département de la Corrèze dans le cadre du contrat 2023-2025.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à 36 voix pour, 0 contre, 0 abstention, décide

- De solliciter une aide du Département de la Corrèze dans le cadre du contrat de cohésion des territoires 2023-2025 selon le plan de financement suivant

Dépense HT = 8 175 €

Prestation modification n°4 : 3 598, 70 €

Estimation des frais d'annonces légales : 1 656, 30 €

Imprévus évolutions 2022 : 2 920 €

Subvention sollicitée : 20 % soit 1 635 €

- Autorise monsieur le président à signer les documents nécessaires à cette demande.

Fait à Treignac le 16/10/2023
Le Président Philippe JENTY

